

LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EN 1998

Le taux de participation aux élections des comités d'entreprise a diminué de 0,6 point entre 1996 et 1998, alors qu'il était remonté au début de la décennie. Toutefois, cette évolution est surtout le résultat de l'inclusion, à tort, parmi les inscrits, de salariés intérimaires ou en CDD de courte durée, en nombre croissant, non électeurs au CE du fait d'une intériorité inférieure à trois mois.

Les listes de non-syndiqués poursuivent leur recul et perdent 1 point entre 1996 et 1998. La CGT progresse de 0,7 point, la CFTC de 0,4 point et la CFTD de 0,2 point, tandis que la CGT-FO et la CFE-CGC ont des résultats stables. Les « autres syndicats (1) » perdent globalement 0,3 point.

Les résultats présentés intègrent les élections des « délégations uniques du personnel ». En 1998, dans les établissements dépendant d'entreprises de moins de 200 salariés qui ont procédé à une élection, 43 % ont élu une « délégation unique ».

Le taux de participation aux élections aux comités d'entreprise a diminué de 0,6 point entre 1996 et 1998, où il atteint 65,7 % (tableau 1 et graphique 1). Il baisse également, mais un peu moins (-0,4 point), entre les cycles 1995-1996 et 1997-1998. Toutefois, cette baisse ne résulte pas d'une moindre propension à voter des salariés inscrits, mais du développement de catégories de salariés n'ayant pas le droit de vote. Ainsi, les intérimaires et les salariés en CDD qui n'ont pas atteint l'ancienneté requise pour pouvoir voter (trois mois) sont souvent comptabilisés (à tort) parmi les inscrits. Si on exclut du champ les entreprises de plus de 1 000 salariés qui présentent des taux de participation anormalement faibles du fait de l'importance des contrats courts dans la structure de leurs emplois (entreprises d'intérim, grande distribution), la participation apparaît nettement plus forte et s'établit à 67,3 % en 1996 et 67,7 % en 1998, soit une croissance de 0,4 point.

(1) - Les « autres syndicats » regroupent tous les syndicats non affiliés à l'une des cinq centrales représentatives au plan national.

En 1998, la participation progresse légèrement pour les collèges uniques, après une baisse en 1994 et en 1996. Elle diminue de 0,6 point dans les collèges « ouvriers et employés » et de 0,7 point dans les collèges de l'encadrement (2) (agents de maîtrise, techniciens et cadres) (tableau 3).

La participation progresse modérément dans les établissements de moins de 1 000 salariés, mais elle semble en recul dans les grands établissements, soit -2,9 points de 1996 à 1998 (tableau 4). Cependant, si l'on retire du champ les entreprises d'intérim et les entreprises à forte proportion de contrats de courte durée, elle s'élève à 70,1 % en 1998 pour ces grands établissements et progresse, en fait, de 0,5 point par rapport à 1996.

Par cycle de deux années et sur la période 1992-1993 à 1997-1998, la participation évolue peu pour les établissements de moins de 1 000 salariés (graphique 2).

Le recul des listes de non-syndiqués se poursuit

Au cours de la décennie quatre-vingt, l'influence syndicale n'avait cessé de s'éroder au profit des listes de non-syndiqués, pour atteindre un minimum en 1991. La tendance s'est ensuite inversée et, en 1998, comme les années précédentes, les salariés ont reporté une partie de leurs suffrages vers les syndicats au détriment des listes sans étiquette.

La CGT recueille le plus de suffrages exprimés en 1998. Elle progresse de 0,7 point en 1998 par rapport à 1996 et retrouve son niveau de 1992 (24,3 %). 1998 conforte la tendance à la hausse de la CFTC depuis 1990 (+0,4 point). La progression de la CFDT est plus modérée (+0,2 point). Les résultats de la CGT-FO et ceux de la CFE-CGC sont stables. La part des suffrages recueillis par les « autres syndicats » diminue de 0,3 point, après une décennie de hausse. Enfin, les listes de non-syndiqués perdent 1 % des suffrages exprimés. Ce nouveau recul confirme la tendance amorcée les années précédentes, (-1 point en 1994 et en 1996) (tableau 2). Les

(2) - Voir note du tableau 3.

Tableau 1
Évolution du taux de participation
(y compris SNCF)

	En % des inscrits			
	1992	1994	1996	1998
Taux de participation	66,8	66,8	66,3	65,7
Variation = n - (n-2)	n.s.	+0,0	-0,5	-0,6

Source MES - DARES.

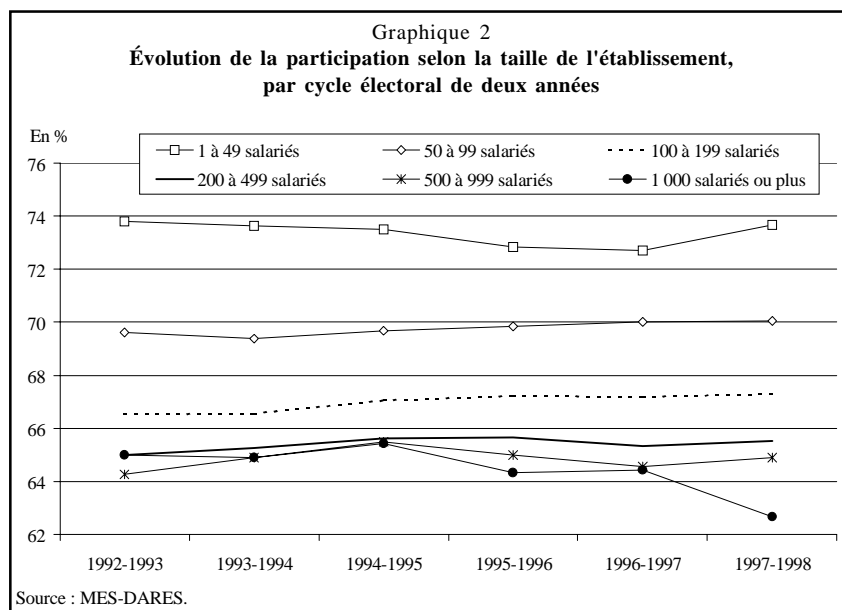
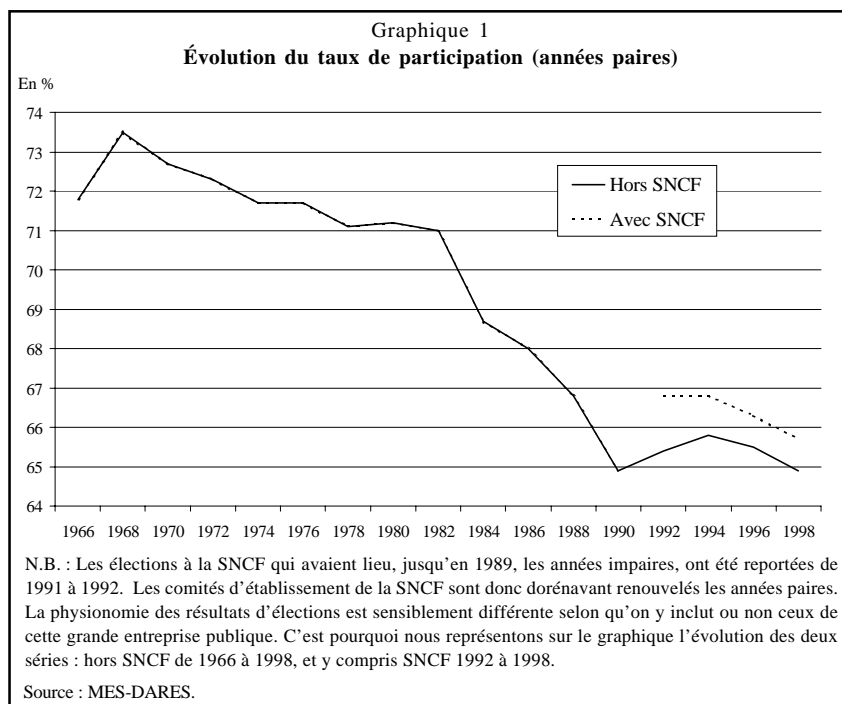


Tableau 2
Résultats réalisés

	En pourcentage des suffrages exprimés				
Origine des candidatures	1992	1994	1996	1998	Évolution 1996-1998
CGT	24,3	24,1	23,6	24,3	0,7
CFDT	20,3	20,8	21,5	21,7	0,2
CFTC	4,3	4,3	4,5	4,9	0,4
CGT-FO	12,2	12,2	12,1	12,1	0,0
CFE-CGC	5,8	5,6	5,8	5,8	0,0
Autres syndicats	6,7	6,8	7,3	7,0	-0,3
Non-syndiqués	26,4	26,1	25,1	24,1	-1,0

Source : MES - DARES.

résultats évoluent, au total, de manière très proche entre les cycles 1995-1996 et 1997-1998.

La CGT en tête dans les premiers collèges, les listes de non-syndiqués dans les collèges « encadrement » et, surtout, dans les collèges uniques

Dans les premiers collèges (collèges « ouvriers et employés », « ouvriers seuls » et « employés seuls »), la CGT est le syndicat le mieux représenté et continue de progresser. Elle devance les listes de non-syndiqués qui reculent de 0,9 point et la CFDT, en retrait de 0,2 point après le gain de 0,6 point enregistré en 1996 (tableau 3).

Dans les collèges qui regroupent « agents de maîtrise, techniciens et cadres », les listes de non-syndiqués obtiennent le plus de suffrages mais perdent 0,7 point. La CFDT

(+0,5 point) et la CFE-CGC (stable) sont les syndicats les mieux représentés. La CGT et la CFTC gagnent respectivement 0,4 et 0,6 point.

Dans les collèges uniques mis en place dans les petits établissements, les listes de non-syndiqués sont toujours largement en tête avec plus de 43 % des voix. Cependant, leurs résultats sont en recul sensible (-1,6 point), ce qui confirme la tendance à la baisse des dernières années. Au contraire, l'audience de la CFDT se renforce nettement (+2,5 points).

Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Les scores des syndicats (encadré 1) sont d'autant plus élevés que la taille des établissements est plus grande. À l'inverse, les listes de non-syndiqués, présentes au deuxième tour

des élections lorsqu'il y a eu carence de candidature syndicale au premier, recueillent plus de 60 % des suffrages dans les établissements de moins de 100 salariés où les syndicats sont faiblement implantés (tableau 4). Cependant, dans ces PME, la progression de l'implantation syndicale, principalement de la CGT et de la CFDT, a réduit leur score de plus de 1 point entre 1996 et 1998.

La CGT progresse quelle que soit la taille de l'établissement. Elle reste le syndicat le mieux représenté dans les établissements de plus de 1 000 salariés, avec 32 % des suffrages exprimés. La CFDT gagne des suffrages dans tous les établissements, sauf ceux de plus de 1 000 salariés. Les résultats de la CGT-FO sont également en recul dans les plus grands établissements. À l'inverse, les « autres syndicats » reculent partout, excepté dans les établissements de plus de 1 000 salariés.

Tableau 3
Participation et résultats par collèges

En pourcentage

Origine des candidatures	Ensemble		Premiers collèges		Collèges * « encadrement »		Collèges uniques	
	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998
Participation	66,3	65,7	65,9	65,3	67,9	67,2	62,0	62,5
CGT	23,6	24,3	30,2	30,7	12,8	13,2	13,3	13,5
CFDT	21,5	21,7	22,0	21,8	21,0	21,5	20,1	22,6
CFTC	4,5	4,9	4,4	4,8	4,6	5,2	4,0	3,7
CGT-FO	12,1	12,1	13,4	13,5	10,1	9,9	8,9	9,0
CFE-CGC	5,8	5,8	0,7	0,9	16,4	16,3	2,7	3,3
Autres syndicats	7,3	7,0	6,3	6,1	9,7	9,1	6,1	4,3
Non-syndiqués	25,1	24,1	23,1	22,2	25,4	24,7	45,0	43,4

(*) - Dans cette étude, l'ensemble des collèges intitulés « encadrement » est le regroupement des collèges 2 « agents de maîtrise, techniciens et cadres » et des collèges 3 « cadres seuls ». En effet, le changement de la chaîne de traitement informatique a provoqué un passage massif des collèges 2 vers les collèges 3 rendant impossible toute comparaison entre les résultats 1996 et ceux de 1998 pour chaque groupe de collèges pris séparément.

Source : MES - DARES.

Tableau 4
Participation et résultats obtenus selon la taille de l'établissement

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Participation		CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CFE-CGC		Autres syndicats		Non- syndiqués	
	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998
Moins de 50 salariés	72,0	73,7	11,6	12,5	11,1	11,9	1,2	2,0	5,8	6,7	1,7	1,8	4,4	1,8	64,1	63,4
50 à 99 salariés	69,9	69,9	12,2	12,9	12,3	13,7	2,4	2,4	6,8	7,0	2,1	1,8	3,6	2,9	60,6	59,3
100 à 199 salariés	67,1	67,3	16,7	17,3	18,1	18,8	3,9	3,9	9,2	9,8	3,6	3,9	4,5	3,8	44,0	42,5
200 à 499 salariés	65,2	65,6	24,6	26,2	23,2	23,5	4,3	4,8	14,1	14,7	6,0	5,8	4,4	3,9	23,5	21,1
500 à 999 salariés	64,7	65,2	27,3	27,3	27,3	28,2	4,9	5,6	14,5	15,1	8,7	9,4	6,2	4,5	11,1	9,8
1 000 salariés et plus	65,7	62,8	31,4	31,9	24,3	23,0	6,0	6,6	13,8	12,6	7,7	7,3	14,3	15,2	2,5	3,3
Ensemble	66,3	65,7	23,6	24,3	21,5	21,7	4,5	4,9	12,1	12,1	5,8	5,8	7,3	7,0	25,1	24,1

(*) - La baisse de la participation dans les entreprises de plus de 1 000 salariés est due à la baisse du taux de salariés ayant le droit de participer à l'élection du CE. En effet, les intérimaires et les salariés embauchés sous contrat à durée déterminée depuis moins de trois mois en sont exclus. Si on exclut du champ les entreprises ayant une part importante de personnes sur des contrats de courte durée, on obtient, en 1998, des taux de participation nettement plus élevés.

Source : MES - DARES.

Redressement de l'audience syndicale au cours des années 1990

Le cumul des résultats de deux années consécutives permet de décrire un cycle électoral complet et donne une meilleure vision de l'implantation des syndicats. La comparaison de deux cycles électoraux réduit les effets de la modification du champ (encadré 1). Entre le cycle 1995-1996 et le cycle 1997-1998, la CGT progresse de 0,4 point. Les autres centrales syndicales évoluent très peu. Les « autres syndicats » perdent 0,8 point et les listes de non-syndiqués 0,3 point (graphique 3 et tableau 5).

Sur le long terme, la CFTC et les « autres syndicats » ont progressé, les listes de non-syndiqués également, mais elles sont en recul depuis dix ans (graphique 4 et tableau 6).

La baisse de l'audience de la CGT et de la CFDT au cours des années quatre-vingt a d'abord profité aux autres centrales syndicales, mais ce n'est plus vrai après 1986. De 1986 à 1992, la CGT-FO et la CFE-CGC sont en légère baisse, puis elles se stabilisent autour de 6 % pour la CFE-CGC et de 12 % pour la CGT-FO. Le score de la CFDT retrouve en 1997-1998 son niveau de 1985-1986 (21,2 %). Celui de la CGT, dont l'audience continue de baisser fortement après 1986, se stabilise en fin de période autour de 22 %.

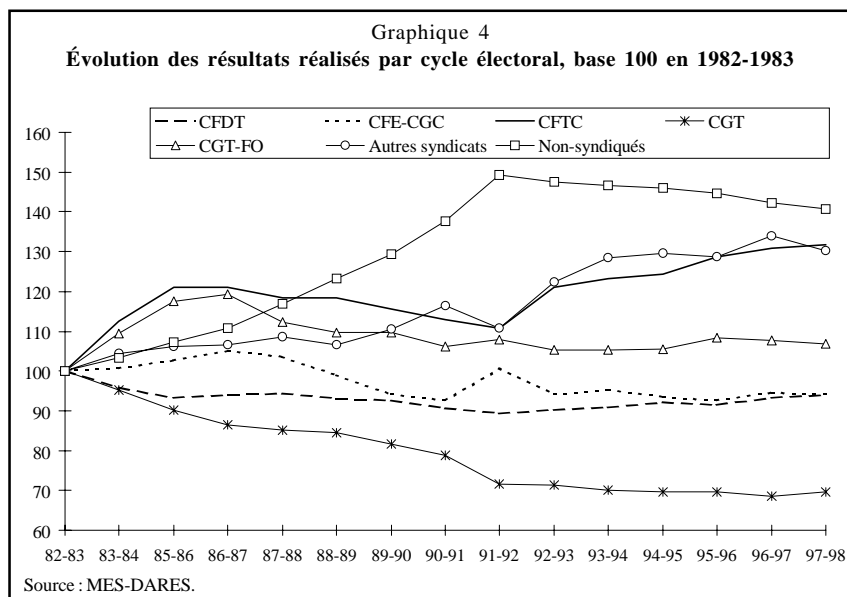
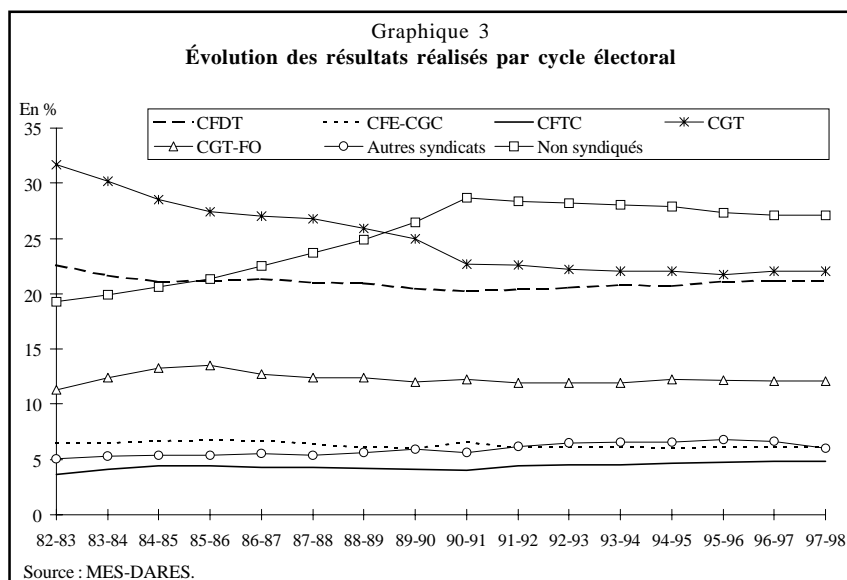


Tableau 5
Résultats réalisés par cycle électoral, de 1982 à 1998

En % des suffrages exprimés

	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
CFDT	22,6	21,7	21,1	21,2	21,3	21,0	20,9	20,5	20,2	20,4	20,5	20,8	20,7	21,1	21,2	21,2
CFE-CGC	6,5	6,5	6,7	6,8	6,7	6,4	6,1	6,0	6,5	6,1	6,2	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1
CFTC	3,6	4,1	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1	4,0	4,4	4,5	4,5	4,7	4,8	4,8	4,8
CGT	31,7	30,2	28,6	27,4	27,0	26,8	25,9	25,0	22,7	22,6	22,2	22,1	22,0	21,7	22,1	22,1
CGT-FO	11,3	12,4	13,3	13,5	12,7	12,4	12,4	12,0	12,2	11,9	11,9	11,9	12,2	12,2	12,1	12,1
Autres syndicats	5,1	5,3	5,4	5,4	5,5	5,4	5,6	5,9	5,6	6,2	6,5	6,6	6,5	6,8	6,6	6,0
Non-syndiqués	19,2	19,9	20,6	21,3	22,5	23,7	24,9	26,5	28,7	28,4	28,2	28,1	27,9	27,4	27,1	27,1

Source : MES - DARES.

Tableau 6
Évolution des résultats réalisés par cycle électoral, base 100 en 1982-1983

En % des suffrages exprimés

	82-83	83-84	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98
CFDT	100	96	93	94	94	93	93	91	89	90	91	92	92	93	94
CFE-CGC	100	101	103	105	103	99	94	93	101	94	95	93	93	94	94
CFTC	100	113	121	121	118	118	116	113	111	121	123	124	129	131	132
CGT	100	95	90	86	85	85	82	79	72	71	70	70	70	69	70
CGT-FO	100	109	118	119	112	110	110	106	108	105	105	105	108	108	107
Autres syndicats	100	105	106	107	109	107	111	116	111	122	128	130	129	134	130
Non-syndiqués	100	103	107	111	117	123	129	138	149	148	147	146	145	142	141

Source : MES - DARES.

Les délégations uniques du personnel : la mise en place se poursuit en 1998

Le nombre d'élections de « délégations uniques du personnel » est passé de 2 633 en 1996 à 4 089 en 1998, soit un taux d'augmentation de 55 % pour les établissements et de 61 % pour les salariés appelés à voter.

La faculté de mettre en place une délégation unique concerne les seules entreprises de moins de 200 salariés, à l'exclusion des établissements de moins de 200 salariés dépendant d'entreprises plus grandes. L'effectif est calculé en « équivalents-temps plein ». Pour les entreprises employant beaucoup de salariés à temps

partiel, le seuil permettant l'implantation d'une délégation unique est donc supérieur à 200 salariés. En 1998, 65 délégations uniques étaient ainsi implantées dans des entreprises de plus de 200 salariés.

Sur les seules entreprises de moins de 200 salariés ayant procédé en 1998 à une élection, soit de comité d'entreprise, soit de délégation unique du personnel, la proportion de délégations uniques est de l'ordre de 43 %, soit 39 % des effectifs salariés concernés.

Nadine RUELLAND (DARES).

LES DÉLÉGATIONS UNIQUES DU PERSONNEL

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle adoptée le 20 décembre 1993 a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel » qui reçoit tout à la fois les attributions des délégués du personnel et celles des représentants du personnel au comité d'entreprise ou d'établissement. Si, quelquefois, des délégations uniques ont été créées dans des entreprises où il n'existait pas auparavant de représentation du personnel, dans la majorité des cas, les délégations uniques ont remplacé des comités d'entreprise.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Guy Barbut, Myriam Garric, Daniel Lepesant. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Tableau 7
Participation et résultats obtenus selon l'activité économique

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

Activité économique (NAF 16)	Participation		CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CFE-CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998
Agriculture sylviculture, pêche.....	69,0	67,9	10,3	13,1	22,2	26,9	2,7	2,0	4,4	8,3	4,3	2,0	9,1	2,5	46,9	45,3
Industries agricoles et alimentaires ...	68,5	67,3	26,3	29,5	19,7	20,6	2,1	3,3	10,9	11,0	4,9	4,6	3,8	2,7	32,2	28,3
Industries de biens de consommation	64,7	68,6	24,1	25,6	19,1	20,0	3,3	3,6	8,5	10,7	4,6	4,3	4,4	4,2	36,0	31,6
Industrie automobile.....	77,2	78,3	30,1	34,4	20,4	18,1	8,1	6,6	13,5	13,1	7,4	8,1	14,9	15,5	5,6	4,2
Industries des biens d'équipement	73,0	71,8	26,6	27,4	22,5	24,1	3,5	4,8	11,7	10,9	10,0	10,5	5,6	3,0	20,1	19,3
Industries des biens intermédiaires ...	70,0	70,6	32,7	33,1	20,6	20,6	2,8	3,1	9,8	10,7	6,7	6,1	2,7	1,6	24,7	24,7
Énergie	75,0	72,6	30,3	28,5	20,7	21,7	2,0	4,3	23,5	21,9	9,5	10,8	7,8	6,1	6,1	6,7
Construction	66,6	63,2	23,2	23,2	12,3	11,2	2,2	2,3	14,4	13,1	3,8	3,2	3,1	2,8	41,1	44,3
Commerce	65,0	63,8	11,3	11,4	12,8	13,2	4,6	4,9	13,3	13,3	3,8	3,8	5,5	4,9	48,8	48,6
Transports	76,5	70,5	37,4	37,2	19,7	19,0	4,9	5,1	9,9	9,3	1,9	2,1	17,6	18,3	8,7	9,1
Activités financières	73,8	72,1	12,2	12,1	35,3	34,8	6,0	6,6	14,2	13,4	12,1	14,1	12,4	11,3	7,8	7,7
Activités immobilières	65,8	66,0	12,0	12,3	20,4	25,0	5,4	4,7	14,3	13,7	4,1	2,6	7,6	7,5	36,3	34,2
Services aux entreprises	60,2	44,8	14,6	16,6	19,8	18,4	3,4	4,9	10,7	11,9	8,0	6,1	5,9	5,8	37,7	36,3
Services aux particuliers	61,6	59,4	17,6	19,5	19,8	21,7	4,3	5,4	15,1	19,3	5,0	4,5	9,3	5,4	28,9	24,3
Éducation, santé et action sociale	62,1	62,5	13,6	12,1	31,8	32,8	8,7	8,5	9,9	9,4	2,7	2,7	5,0	5,8	28,3	28,6
Administration	70,5	72,9	26,8	26,8	28,8	30,8	6,1	5,9	22,8	22,2	3,8	3,6	4,1	3,0	7,6	7,6
Ensemble	66,3	65,7	23,6	24,3	21,5	21,7	4,5	4,9	12,1	12,1	5,8	5,8	7,3	7,0	25,1	24,1

Source : MES - DARES.

Tableau 8
Participation et résultats obtenus selon la région

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Participation		CGT		CFDT		CFTC		CGT-FO		CFE-CGC		Autres syndicats		Non-syndiqués	
	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998	1996	1998
Ile-de-France	61,2	61,9	21,8	21,1	18,6	19,4	4,6	5,3	11,9	11,9	9,2	8,8	8,8	10,0	25,1	23,5
Champagne-Ardenne	68,6	62,8	30,3	32,7	20,5	19,5	2,1	3,1	9,9	10,4	4,7	4,6	7,7	6,1	24,8	23,6
Picardie	69,2	69,5	30,3	29,1	17,1	19,6	3,3	5,6	12,5	12,6	4,9	4,5	3,1	2,8	28,8	25,9
Haute-Normandie	69,0	69,9	28,0	30,6	19,7	19,1	2,0	3,1	13,3	11,5	5,1	5,7	7,9	9,0	24,1	21,1
Centre	67,8	66,6	23,3	24,5	16,5	18,3	2,7	3,2	11,4	10,4	4,6	5,1	3,7	4,0	37,9	34,5
Basse-Normandie	66,0	66,5	15,0	13,9	31,0	30,2	5,2	5,0	9,6	10,4	3,8	3,2	2,7	4,8	32,7	32,6
Bourgogne	68,1	64,3	28,2	28,4	20,7	20,6	3,0	3,0	9,1	10,2	3,6	4,3	9,0	6,2	26,4	27,3
Nord-Pas-de-Calais	67,5	66,4	26,4	27,9	21,3	19,6	7,4	7,8	15,0	14,6	6,9	6,2	2,3	4,9	20,6	19,1
Lorraine	68,1	69,4	20,7	22,4	27,1	25,9	7,3	7,1	9,8	10,5	3,7	4,2	8,7	9,6	22,7	20,3
Alsace	63,3	65,7	15,5	16,4	26,9	25,7	10,5	10,7	13,4	15,0	3,9	5,0	4,4	3,8	25,5	23,6
Franche-Comté	73,1	74,4	17,9	26,5	22,7	18,2	10,5	8,1	17,7	13,5	6,5	6,3	4,6	4,7	20,2	22,6
Pays-de-la-Loire	69,9	65,1	20,1	20,6	30,4	30,7	3,7	3,9	8,6	9,0	4,0	4,0	2,5	2,4	30,7	29,2
Bretagne	69,7	69,1	20,4	22,6	30,2	31,0	2,3	2,2	8,5	6,4	2,8	3,0	8,2	10,2	27,6	24,6
Poitou-Charentes	69,2	69,8	31,1	24,6	20,3	21,9	1,1	1,7	12,6	11,6	4,0	3,5	3,3	3,6	27,6	33,0
Aquitaine	69,1	71,8	25,7	29,5	17,8	16,7	3,0	3,4	15,8	14,3	4,3	4,2	6,0	7,5	27,4	24,4
Midi-Pyrénées	70,8	67,6	24,2	23,7	21,2	19,8	5,1	5,3	14,5	15,6	7,1	6,7	5,0	5,7	22,9	23,2
Limousin	72,5	72,5	31,1	35,1	17,8	17,6	2,2	1,8	15,1	14,1	2,2	2,9	4,9	4,8	26,7	23,7
Rhône-Alpes	63,2	59,3	24,1	25,0	22,9	24,3	2,9	3,3	9,1	9,1	4,6	5,2	13,8	7,2	22,7	26,0
Auvergne	72,8	72,3	31,0	31,6	21,2	21,2	1,4	1,9	12,5	12,7	2,9	3,1	8,6	7,3	22,5	22,3
Languedoc-Roussillon	71,4	72,2	32,7	29,8	17,9	18,6	3,7	3,9	12,4	15,4	4,6	5,2	7,3	7,7	21,5	19,4
Prov.-Alpes-C.d'Azur	72,2	70,3	24,8	23,7	16,7	19,0	3,8	5,1	18,4	19,7	4,9	6,6	11,0	6,3	20,3	19,6
Corse	81,3	74,8	26,6	31,1	15,3	13,1	14,8	9,9	9,8	19,8	0,0	1,0	28,4	22,9	5,1	2,2
DOM	70,1	69,8	23,8	29,9	23,9	20,3	8,2	8,8	8,6	9,3	5,3	4,2	21,6	14,6	8,4	12,9
Ensemble	66,3	65,7	23,6	24,3	21,5	21,7	4,5	4,9	12,1	12,1	5,8	5,8	7,3	7,0	25,1	24,1

Source : MES - DARES.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (1). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, sont directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. En revanche, les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Aussi, les résultats qui sont présentés ici ne les prennent-ils pas en compte.

Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Il est prévu la possibilité de deux tours de scrutin. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits, ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes (notamment non syndicales). Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés, publiés ici, ne font pas de distinction entre suffrages acquis au premier tour et suffrages acquis au second.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : employés et ouvriers d'une part ; agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part, lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise considérée ne dépasse pas 25. Si cet effectif est supérieur à 25, le deuxième collège éclate en deux collèges distincts : un deuxième collège pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un troisième pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectoraux peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Enfin, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

L'impact des délégations uniques du personnel

Les résultats portent sur les élections qui ont eu lieu pour la création ou le renouvellement des comités d'entreprise ou d'établissement entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998 (2). Ils incluent ceux des élections de la « délégation unique du personnel ». En effet, pour apprécier l'évolution des scores des syndicats et des listes sans étiquette de 1996 à 1998, il est nécessaire de cumuler en 1998 les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux nouvelles délégations uniques.

Instabilité du champ de l'enquête et résultats des syndicats

Le champ de l'enquête n'est pas constant. Outre les difficultés de collecte des informations, les mouvements des entreprises et de leurs établissements (fusion, délocalisation, clôture) sont difficilement maîtrisables. De plus, les élections aux comités d'entreprise, qui ont lieu en principe tous les deux ans, peuvent être reportées de plusieurs mois par dérogation, et basculer ainsi sur une année postérieure à l'année d'étude. Ces différents facteurs ont un effet sur les résultats. L'étude des scores cumulés sur deux années consécutives permet un regard plus exact sur l'audience des syndicats et son évolution.

L'effet de la nouvelle chaîne informatique

Certaines difficultés de collecte des données perturbent les résultats des élections aux comités d'entreprise en 1998, rendant quelquefois malaisée l'appréciation des évolutions. La collecte des résultats et le traitement de l'information ont suivi des procédures différentes en 1996 et 1998. La nouvelle chaîne mise en place en 1997 est décentralisée au niveau départemental et fait intervenir de nouveaux gestionnaires. Le remplissage des fiches de codification à partir des procès-verbaux d'élection et la saisie des résultats sont désormais confiés à une entreprise de service. La modification des procédures de remontée de l'information en modifie le contenu. L'effet qui en résulte est difficile à isoler des autres facteurs intervenant sur le champ de l'enquête. La description plus fine de certaines variables, notamment la connaissance des catégories socio-professionnelles qui constituent les collèges et la désignation des syndicats inscrites dans la base, peut également influencer sur les résultats. Ainsi le passage massif des collèges 2 (« agents de maîtrise, techniciens et cadres ») vers les collèges 3 (« cadres seuls ») a conduit à mener l'analyse de ces collèges de façon regroupée.

Des données corrigées et quelquefois estimées

En 1998, la méthode de correction des données manquantes mise en œuvre les années précédentes a encore été utilisée dans le département de Paris où un tiers environ des résultats ne sont pas remontés. Les résultats manquants ont été estimés en tenant compte de l'évolution des résultats d'établissements répondants « comparables » aux non-répondants. Dans les entreprises multi-établissements où des établissements ont répondu, l'évolution des scores des établissements manquants est alignée sur celle des établissements répondants. Dans les autres cas, les corrections se fondent sur les évolutions observées dans les établissements répondants du même secteur d'activité et de la même tranche de taille. Les élections ont été estimées dans 3,8 % des établissements du champ de l'étude recouvrant 3,9 % des salariés. 85 % de ces élections proviennent du secteur tertiaire.

(1) - La Fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise.

(2) - Pour ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation unique « comités d'entreprise ».